



## COMITÉ SYNDICAL

---

**Lundi 2 mars 2020 à 18h30**  
**Salle Donac – Espace Ile et Donac**  
**à Tinténiac**

---

**COMPTE RENDU**

Date de la convocation : le 25 février 2020

Date d'affichage de l'ordre du jour : le 25 février 2020

L'an deux mil vingt, le 2 mars à 18h30, le Comité Syndical du SMICTOM VALCOBREIZH, légalement convoqué s'est réuni en séance publique à Tinténiac, sous la présidence de Ronan SALAÛN.

Communautés De Communes	Titulaires		Suppléants	
BRETAGNE ROMANTIQUE	BARBY Eric	Présent	LEGRAND Jean-Luc	Excusé
	BESNARD-GILBERT Linda	Excusée	ESNAULT Jean-François	Présent
	CHEVALIER Jean-Philippe		GIROUARD Pierre	Excusé
	DUMAS Georges	Présent	HERPEUX Louis	Présent
	GINGAT Marie-Renée	Présente	BAUX Mickaël	Excusé
	LEMAITRE France	Présente		
	MILLET Serge	Présent		
	MORIN Philippe	Présent		
	MULLER Jean-Pierre	Excusé		
	REGNAULD Gilbert	Présent		
	SARLAT Guy	Excusé		
SORAIS Pierre	Présent			
COUESNON-MARCHES DE BRETAGNE	RAULT Henri		HUBERT Christian	
LIFFRE-CORMIER-COMMUNAUTE	BRIDEL Claire	Présente	LE BAIL Pierre-Yves	Excusé
	BUSER Jürgen	Présent		
	CORNU Patricia	Présente		
	DAVENEL Jean-Pierre	Présent		
	DESJARDINS Stéphane	Excusé		
	MAILLARD Michel	Excusé		
	SALAÛN Ronan	Présent		
SAINT-MEEN-MONTAUBAN	DE LA FOREST Hervé		HANOT Vivien	
	DEPUIS Stéphane			
VAL D'ILLE AUBIGNE	DESMIDT Yves	Présent	MIRAMONT Aurélie	Excusée
	DUMAS Patrice	Présent	CŒUR-QUÉTIN Philippe	Excusé
	ELORE Emmanuel		GOUPIL Jean-Pierre	Présent
	EON-MARCHIX Ginette	Présente	DEWASMES Pascal	Excusé
	GIROUX Véronique	Présente		
	HERBEL-DUQUAI Marie-Christine	Excusée		
	KERGROHEN Sébastien	Présent		
	LE CREFF Yvon	Excusé		
	PATRAT Annick	Excusée		
	RABINE Laurent	Excusé		
ROGER Christian	Présent			
VAN AERTRYCK Lionel	Présent			

Nombre de délégués en exercice 34 (34 Titulaires et 18 Suppléants)  
 Nombre délégués présents 23  
 Nombre délégués votants 23

Madame Marie-Renée GINGAT a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2020 .....	2
2 – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT .....	2
3 – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR INTERNET (PAYFIP) .....	3
4 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX SITE DE SAINT-AUBIN-D’AUBIGNE .....	4
5 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURE DE SACS JAUNES POUR LA COLLECTE SELECTIVE ...	5
6 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-54 DU SMICTOM D’ILLE ET RANCE SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE.....	5
7 – INFORMATION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE COMBOURG .....	6

*Annexes :*

- *Annexe 1 : Compte rendu du Comité Syndical du 29 janvier 2020*

### 1 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 29 JANVIER 2020

Le compte rendu de la réunion du 29 janvier 2020 est annexé au présent rapport.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l’unanimité :**

- Approuve les délibérations prises au cours de la séance du 29 janvier 2020 telles qu’elles ont été rédigées.

### 2 – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT

Vu le Budget primitif 2020,

Vu la délibération n°2020-27 du 29 janvier 2020,

Monsieur Ronan SALAÛN, Président, informe le Comité syndical qu’une consultation a été lancée pour souscrire un contrat de prêt de 8 350 000 € destiné à financer les projets d’investissement du SMICTOM.

Une consultation est menée auprès de cinq banques :

- La Banque Postale
- La Banque des territoires
- Le Crédit Agricole,
- Arkea
- La Caisse d’épargne

Pour rappel, la consultation porte sur :

- Montant : 8 350 000€
- Durée : 20 ans
- Périodicité : annuelle, semestrielle ou trimestrielle
- Amortissement constant
- Type : taux fixe

A la date du Comité Syndical, 3 offres ont été reçues par le SMICTOM VALCOBREIZH et présentées en Comité Syndical. L'offre la plus intéressante est celle de la Banque Postale selon les critères suivants :

- Capital demandé : 8 350 000 euros
- Niveau d'intervention : 100%
- Capital prêté : 8 350 000 euros
- Durée 20 ans
- Type de faux : fixe
- Taux : 0.73%
- Intérêts : 617 339 euros
- Frais de dossier : 8 350 euros
- Coût total : 625 689 euros
- TAEG : 0.75%

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Donne mandat au Président pour poursuivre la consultation et retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard du TAEG ;
- Autorise le Président à signer l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction du TAEG (taux et frais compris) ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

### **3 – MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR INTERNET (PAYFIP)**

---

Le SMICTOM Valcobreizh émet des factures qui font l'objet d'un encaissement auprès des services de la trésorerie. Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèques, soit en numéraire ou par carte bancaire en se rendant au guichet de la trésorerie.

Le décret n° 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 relatif à l'obligation pour les administrations de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne, pris en application de l'article L 1611-5-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), indique que les collectivités dont le montant des recettes est supérieur ou égal à 1 000 000 € doivent proposer le paiement en ligne.

Pour offrir de nouveaux services aux usagers de notre collectivité et satisfaire à l'obligation de généralisation de l'offre de paiement en ligne prévue à l'article L 1611-5-1 susvisé, il est proposé d'offrir un nouveau mode de paiement par internet pour toutes les recettes encaissables du SMICTOM.

La direction générale des finances publiques (DGFIP) met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PayFIP » dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures de régie émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux. PayFIP offre à l'utilisateur le choix entre un paiement par carte bancaire ou un paiement par prélèvement ponctuel.

Ce dispositif peut être mis en œuvre soit à partir du site internet du SMICTOM, soit à partir du portail <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et intègre dans les deux cas, un serveur de télépaiement par carte

Ce dispositif peut être mis en œuvre soit à partir du site internet du SMICTOM, soit à partir du portail <http://www.tipi.budget.gouv.fr> et intègre dans les deux cas, un serveur de télépaiement par carte bancaire. Ceci est sans frais pour la collectivité, hormis le coût du commissionnement qui rémunère l'ensemble du dispositif interbancaire pour le paiement par carte bancaire.

Les tarifs en vigueur sont :

- pour les paiements de plus de 20 € : 0,25 % du montant + 0,05 € par opération,
- pour les paiements inférieurs ou égaux à 20 € : 0,20 % du montant + 0,03 € par opération.

Il permet à l'utilisateur de ne plus utiliser de chèques ou de numéraire tout en conservant l'initiative du paiement, et à la collectivité de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux tout en renforçant son image de modernité.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Approuve la mise en place du paiement par internet et l'adhésion du SMICTOM VALCOBREIZH au service PayFIP, développé par la DGFIP.
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à cette affaire.

#### **4 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE TRAVAUX SITE DE SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE**

---

Vu la délibération n°2019-30 du SMICTOM des Forêts du 30 septembre 2019 portant sur le programme d'investissement du site de Saint-Aubin-d'Aubigné ;

M SALAÛN, Président, explique que le SMICTOM étudie depuis plusieurs mois la réhabilitation du pôle technique de Saint Aubin d'Aubigné constitué :

- D'une déchèterie ;
- D'un garage à bennes pour le remisage des véhicules de collecte ;
- Des locaux sociaux du personnel.

Les études d'avant-projet ont permis de confirmer l'intérêt d'un site compact. Les travaux, dans la configuration actuelle du site sont estimés à 2 720 000 €HT, ils devront être détaillés et affinés au stade PRO (cette enveloppe est donc encore susceptible d'évoluer).

Les études de PROJET viennent d'être lancées et déboucheront normalement en mai par l'édition des marchés de travaux.

Afin de ne pas retarder la réhabilitation du site, il convient de permettre la publication du marché dès que possible.

Considérant que le marché de travaux est estimé à moins de 5 350 000 €HT, en vertu du Code de la commande publique, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure adaptée. Les travaux pourraient débuter en fin d'année 2020 pour une durée maximale de 18 mois.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'engager la procédure adaptée pour les travaux de réhabilitation du pôle technique de Saint Aubin d'Aubigné ;
- Confie à la commission appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée ;

- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## **5 – AUTORISATION DE LANCEMENT MARCHÉ DE FOURNITURE DE SACS JAUNES POUR LA COLLECTE SELECTIVE**

M. SALAÛN, Président, explique que le SMICTOM doit renouveler son marché de fourniture de sacs jaunes car le marché précédent est arrivé à échéance.

Vu le Code de la commande publique,

Considérant que le marché de fournitures est estimé à plus de 214 000 € HT, en vertu du Code de la commande publique, il est nécessaire de lancer un appel d'offres selon une procédure formalisée. La durée prévue du marché est de 1 an, renouvelable 1 fois 1 an.

Ce marché sera conclu dans le cadre d'un accord cadre à bons de commande.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide d'engager la procédure formalisée pour l'acquisition sacs jaunes ;
- Confier à la commission appel d'offres, le choix du ou des candidats à retenir ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à lancer une consultation sous forme de procédure formalisée ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la bonne exécution de ce présent point ;
- Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents en rapport avec cette affaire.

## **6 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-54 DU SMICTOM D'ILLE ET RANCE SUR LE PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE**

Vu la délibération n°2019-54 du SMICTOM d'Ille et Rance sur le projet de centrale photovoltaïque du 18 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2019-11-27-004 du 27 novembre 2019 portant création au 1er janvier 2020 du SMICTOM VALCOBREIZH ;

M. SALAÛN, Président, expose au Comité Syndical que par délibération en date du 18 décembre 2019, le SMICTOM d'Ille et Rance a approuvé le projet de centrale photovoltaïque au sol sur les anciens ISDND d'Ille et vilaine, la création de la SAS Breti-sun ISDND et a approuvé les statuts et le pacte d'actionnaire.

Il convient de délibérer pour modifier la délibération initiale afin d'acter la substitution du SMICTOM VALCOBREIZH au SMICTOM d'Ille et Rance et autoriser le Président à représenter le SMICTOM au sein de l'assemblée générale et au Comité de direction de la société.

**Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Autorise le Président ou son représentant à signer les statuts et le pacte d'actionnaires de la SAS Breti-Sun ISDND ;

- Autorise le Président ou son représentant à prendre et/ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société y compris la libération du capital dans la limite des montants prévus (35 000 euros) ;
- Désigne Monsieur Ronan SALAÛN ou son représentant, en qualité de représentant du SMICTOM VALCOBREIZH au sein de l'assemblée générale et au Comité de direction de la société ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout document et acte relatif à la participation du SMICTOM VALCOBREIZH au sein de la SAS Brete-Sun ISDND ;

## 7 – INFORMATION – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA DECHETERIE DE COMBOURG

Suite à la délibération 2019-46 du 15 novembre 2019 du SMICTOM d'Ille et Rance autorisant le lancement du marché de travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Combourg, la CAO d'attribution s'est déroulée le 20 février 2020.

Les entreprises retenues sont :

	Lauréat	Montant HT initiaux
Lot 1 : TERRASSEMENTS-VRD – PONT A BASCULE	COLAS	594 793.29 €
Lot 2 : GROS OEUVRE	MARC SA	320 000.00 €
Lot 3 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE – BARDAGE – ZINGUERIE	SARL COUPE JEROME	59 205.33 €
Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	SOGEA	15 030.47 €
Lot 5 : SERRURERIE	SOGEA	32 812.53 €
Lot 6 : SECOND OEUVRE	COREVA	37 291.41 €
Lot 7 : ELECTRICITE	SYLVESTRE ENERGIES	38 500.00 €
Lot 8 : PLOMBERIE	QUARCK BATIMENTS	11 886.34 €
TOTAL	-	1 109 519.37 €

Le montant global initial s'établit à 1 109 519,37 €HT pour une estimation fixée à 1 250 000 euros HT.

Pour information, les travaux débiteront mi-mars. En conséquence, la déchèterie sera fermée à partir du 7 mars au soir pour une réouverture début 2021.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
Ronan SALAÛN

Affiché le 05/03/2020

